

Au temps où j'étais à l'université, je me serais arrêté dès maintenant, et c'est presque ce que je vais faire. Il y a bien des choses dont nous pouvons discuter. Je crois que le sénateur MacDonald, le sénateur Frith et chacun de nous doivent avoir bien des commentaires à formuler sur cette question importante.

C'est une grande institution. Combien d'assemblées législatives tiendraient ce genre de débat? Combien de gens prononceraient les discours qu'a prononcés le sénateur Frith? Combien d'assemblées ont dans leurs rangs des gens qui considèrent tout cela comme important dans leur vie publique? C'est une splendide assemblée législative. Je voudrais seulement que tous ceux qui se moquent du Sénat sachent ce qui se passe aux séances des comités et au cours de nos enquêtes, qu'ils prennent conscience de l'immense apport de l'ensemble des sénateurs au domaine législatif. Nombreux sont les femmes et les hommes éminents qui n'ont jamais été tentés de se faire élire, mais qui ont préféré venir ici pour servir leur pays et qui l'ont servi noblement. C'est très difficile si on vient de ce milieu non politique de ne pas montrer son pouvoir politique. Si on est passé devant tout le monde, on est méprisé. Mais si on a servi longtemps dans un gouvernement provincial, ou à la Chambre des communes, on est considéré comme un vieux routier qui est récompensé.

Tout ce que je peux vous dire, honorables sénateurs, c'est qu'au terme de toutes ces années de réflexion sur le Sénat—avant comme après ma nomination—j'estime qu'il y a une chose qu'il ne sera jamais: un endroit pour se faire aimer. Nous serons toujours des mal aimés. Mais je crois que nous l'avons méritée...

Le sénateur Frith: Si l'on court après les louanges, ce n'est pas ici qu'il faut venir!

Le sénateur Macquarrie: Nous sommes moins respectés que nous le méritons. Pourtant, peu importe le nombre des interpellations, comités ou commissions qu'aura le Sénat longtemps après que les plus jeunes d'entre nous et moi-même seront partis, il y aura toujours une seconde Chambre qui ressemblera toujours plus à celle-ci que d'aucuns peuvent le croire.

● (1740)

Le sénateur Frith: N'est-ce pas la première étape d'une longue évolution?

Le sénateur Macquarrie: Comme la Constitution américaine interdit la double incrimination, je n'ai qu'une seule chance de me faire valoir.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, si personne ne souhaite prendre la parole, cette interpellation est considérée comme débattue.

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

LA QUATRE-VINGT-TROISIÈME CONFÉRENCE
INTERPARLEMENTAIRE, TENUE À NICOSIE, À CHYPRE—FIN DU
DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Nurgitz, attirant l'attention du Sénat sur la quatre-vingt-troisième Conférence interparlementaire, tenue à Nicosie, Chypre, du 2 au 7 avril 1990. (*L'honorable sénateur Bosa*)

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, je suis très heureux de prendre part à ce débat sur le Rapport de la quatre-vingt-troisième Conférence interparlementaire, qui s'est déroulée à Nicosie du 2 au 7 avril 1990. Comme notre président, le sénateur Nurgitz, l'a mentionné, Chypre est une ancienne colonie britannique qui a accédé à l'indépendance en 1960. En vertu de leur Constitution, chaque Chypriote doit déclarer son appartenance soit à la communauté chypriote-grecque, soit à la communauté chypriote-turque. Les pouvoirs sont partagés selon une formule déterminée: le président de la république doit être chypriote-grec, et le vice-président, chypriote-turc, les deux étant élus au suffrage universel pour une période de cinq ans et jouissant d'un droit de veto sur les décisions du Cabinet ou de l'assemblée législative dans les secteurs clés.

Un conseil des ministres, le Cabinet, se compose de sept Chypriotes-grecs et de trois Chypriotes-turcs, dont l'un doit avoir le portefeuille de la défense, des finances ou des affaires étrangères. La Chambre des représentants est formée de 35 membres grecs et de 15 turcs, tandis que le rapport Grecs-Turcs doit être de sept contre trois dans le système judiciaire, la fonction publique et la police et de six contre quatre dans les forces armées.

Des Chambres distinctes ont été constituées pour traiter des affaires religieuses, scolaires et culturelles propres à chacune des communautés, grecque et turque. Des autorités municipales ont été désignées pour administrer les cinq villes principales de Chypre. La disposition la plus importante de cette Constitution est peut-être celle qui reconnaît à la Grande-Bretagne, à la Grèce et à la Turquie le droit d'intervenir à Chypre pour faire respecter la Constitution.

Cette tentative en vue d'équilibrer artificiellement les problèmes de Chypre n'a pas fonctionné, et les combats ont éclaté entre les deux communautés à la fin de 1963. Les forces britanniques déployées depuis leurs deux bases dans l'île ont établi un cessez-le-feu ou une «ligne verte» entre les deux communautés. Cette ligne traverse Nicosie, la capitale. On a vite créé une Force d'urgence des Nations Unies à Chypre. Le Canada participe à cette force de maintien de la paix depuis 1964.

Nous avons quelque 700 soldats à Chypre. Ils jouent le rôle militaire traditionnel dont le Canada s'acquitte si bien, celui de maintien de la paix, un rôle que les soldats canadiens jouent dans d'autres régions du monde, par exemple au Moyen-Orient. Le Canada n'a pas d'ennemis. Nous n'avons pas de passé colonial, et tout le monde sait que le Canada ne cherche pas à agrandir son territoire. La population canadienne est un microcosme de la population mondiale. Grâce à nos politiques de bilinguisme et de multiculturalisme, presque tous les pays du monde s'identifient à nous. Le Canada joue également un rôle important dans la communauté internationale en étant actif au sein des Nations Unies et en apportant une aide matérielle aux pays du tiers monde.

La visite au contingent canadien à Nicosie était à la fois extraordinaire et inquiétante. Nous avons traversé la Ligne verte qui sépare les Cypristes grecs de Cypristes turques. J'ai dit «inquiétante» parce que, dans cette zone que supervisent les troupes canadiennes, les deux factions ne sont séparées que de quelques mètres. On voit ce genre de confrontation à la